

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

COMMUNE DE LA FORÊT-FOUESNANT (29940)

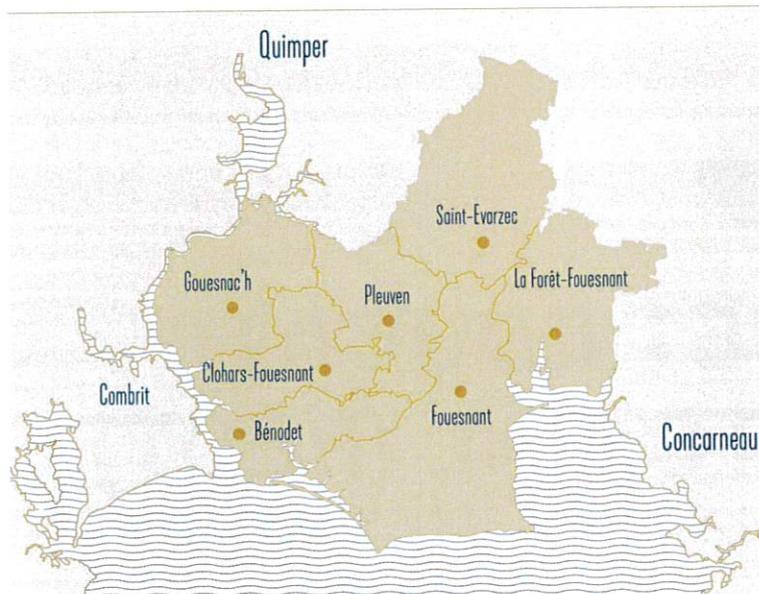
« Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. » {Circulaire n° 2014-184 du 19 décembre 2014}



Durée de validité : 3 ans

- Année scolaire 2022/2023
- Année scolaire 2023/ 2024
- Année scolaire 2024/2025

Identité de la commune



Située au sud de la Cornouaille, la commune de la Forêt Fouesnant fait partie du canton de Fouesnant et de l'arrondissement de Quimper, Préfecture du Finistère. Au 1^{er} janvier 2022, la Forêt Fouesnant comprend **3560 habitants** hors saison et plus de 15 000 en saison estivale. L'économie forestoise repose pour une large part sur le tourisme et les activités saisonnières qui en découlent.

En 1997, La Forêt-Fouesnant obtient le label « ville et villages fleuris », elle obtient en 2004 la deuxième fleur. Depuis 2007, elle maintient sa troisième fleur dans une volonté d'embellissement et de mise en valeur de son cadre de vie.

La commune travaille au maintien d'un **fleurissement annuel de ses espaces verts** afin de proposer un cadre de vie agréable aussi bien à ses habitants qu'à ses visiteurs



Le contexte démographique

Depuis 2013 la population a augmenté de +4.6 % (c.f Diagnostic Compas) a tendance à augmenter grâce notamment à une **politique de production de logements** visant 450 logements nouveaux à l'échéance 2030, pour une population prévisionnelle d'environ 3 750 habitants

Atouts du territoire et leviers, ressources pour la mise en œuvre du PEdT :

La commune de La Forêt-Fouesnant bénéficie d'un **environnement riche et diversifié**. Elle offre l'ensemble des ressources attendues en termes d'équipement publics, de commerces et l'accès proche de la mer donne la possibilité de proposer des activités ludiques et sportives autour du thème maritime (voile, plages, pêche à pied...)

La commune de La Forêt-Fouesnant dispose de nombreux équipements publics :

- ✓ **Un office municipal de tourisme** ouvert au public toute l'année ; avec de nouveaux locaux depuis mars 2021
- ✓ **Un centre culturel « le Nautille »** de 536 places assises, qui offre de nombreuses possibilités en termes culturels
- ✓ **Une médiathèque** (plus de 12 000 documents mis à la disposition du public) ;
- ✓ **Un pôle « Enfance »** municipal 3-11 ans (ALSH et garderie) agréé pour 71 places ;
- ✓ **Un espace jeunes** 11-17 ans agréé pour 12 jeunes ;
- ✓ **Une salle multifonctions** : L'espace Menez Plenn inauguré le 18 septembre 2021
- ✓ **Un stade de football « Robert Gléonec »**
- ✓ **Un jardin pédagogique et familial** qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, pour une éducation à l'environnement et de sensibilisation à la biodiversité.
- ✓ **L'école publique l'encre Marine**
- ✓ **Un espace intergénérationnel au vieux port pour novembre 2022**
- ✓ **L'école privée Notre Dame Izel Vor**

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte pour le PEdT:

Le déplacement des enfants vers les différents équipements reste assez contraignant : Nécessité de prendre un car ou déplacement important à pied (Sécurité à renforcer, coût financier) Toutefois la commune a engagé un programme de réhabilitation des chemins et de création de voies douces.

Un tissu associatif et artistique assez pauvre pour les 3-17 ans et la difficulté d'avoir des bénévoles disponibles les mercredis et vacances scolaires.

Le calendrier :

Date de présentation du projet : Le jeudi 23 Juin 2022 au conseil d'école

Durée prévue du PEdT (nombre d'années scolaires -3 au maximum-) :

2022-2023 / 2023-2024 / 2024-2025

Commune portant le projet : Commune de La Forêt-Fouesnant

Suivi et coordination du PEdT :

Noms des référents locaux	Qualité	Adresse mail
	Directeur Général des services	direction.generale@foret-fouesnant.org
<u>Dominique Hamon</u>	5ème Adjointe, chargée de l'enfance /jeunesse / éducation / seniors / services aux personnes âgées / solidarité	Secretariat@foret-fouesnant.org
<u>Marianne Mourgues</u>	Responsable du pôle enfance	alsh@foret-fouesnant.org

Public concerné (structures scolaires **participant** aux activités du PEdT) à la date de la rédaction du projet :

	Effectifs en maternelle (PS1 à GS)	<i>dont effectifs de moins de 3 ans (PS1)</i>	Effectifs en élémentaire (CP à CM2)	Effectifs en classes spécialisées	TOTAL EFFECTIFS
Ecole publique : L'Encre Marine	56	2	108	0	164
Ecole privée Notre Dame Izel Vor	30	1	66	0	96
TOTAL	86	3	174	0	260

Horaires :

- ✓ **Type d'organisation du temps scolaire** (en référence aux décrets des 24 janvier 2013 et 27 juin 2017), dérogation pour une organisation sur quatre jours.

Grille hebdomadaire

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
7h30 – 8h50	Garderie périscolaire	Garderie périscolaire	ALSH Périscolaire	Garderie périscolaire	Garderie périscolaire
9h00 - 12h00	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement		Temps d'enseignement	Temps d'enseignement
12h00 - 13h30	✘ Pause méridienne	✘ Pause méridienne		✘ Pause méridienne	✘ Pause méridienne
13h30 -16h30	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement		Temps d'enseignement	Temps d'enseignement
16h30 -18h45	Garderie périscolaire	Garderie périscolaire		Garderie périscolaire	Garderie périscolaire

Diagnostic de territoire : activités périscolaires et extrascolaires préexistantes et nombre d'enfants concernés par ces activités **l'année qui précède la mise en place du PEdT** :

Activités périscolaires :

Nature de l'activité	Effectif global
Accueil périscolaire du matin école publique	138 enfants
Accueil périscolaire du soir école publique	156 enfants
Accueil périscolaire les mercredis (3-11 ans)	144 enfants
Etude surveillée périscolaire	Projet à compter de septembre 2022
Accueil périscolaire les mercredis - Espace jeunes	29 jeunes
Accueil périscolaire les soirs - Espace jeunes	29 jeunes

Activités extrascolaires :

Nature de l'activité	Effectif global
ASH Vacances scolaires 3-11 ans	170 enfants
ALSH Vacances scolaires espace jeunes	29 jeunes
ALSH espace jeunes samedis	29 jeunes

Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires :

La politique éducative de la Commune de la Forêt Fouesnant est guidée par un projet éducatif. Depuis déjà de nombreuses années, la commune s'est attachée à donner au secteur de l'enfance des moyens conséquents. Très proche des réalités du terrain et des attentes des familles, la Commune a su montrer et montre encore aujourd'hui son intérêt pour le bien-être des enfants sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires notamment à travers les différents sondages et les enquêtes de satisfaction qui leurs sont destinés.

La volonté d'être au plus près des enfants va au-delà du fait de mettre à disposition personnel et locaux puisque la démarche souhaitée s'inscrit dans une démarche éducative locale. Les différents temps de vie proposés aux enfants sont organisés à travers des valeurs et des objectifs précis. Les postulats de départ sont les suivants :

- ✓ Les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir ;
- ✓ Leur inscription dans l'environnement social et leur apprentissage de la citoyenneté sont des enjeux fondamentaux dans notre société ;
- ✓ Il convient de favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes tout en leur garantissant une sécurité affective, morale et physique, et de leur donner la maîtrise de leur propre temps, de manière à leur permettre de se confronter à cette autonomie.

Cette politique éducative s'articule selon des valeurs forces définies par les élus et selon des objectifs opérationnels qui en découlent

Les valeurs forces et les objectifs de la politique éducative**LA DÉMOCRATIE**

C'est permettre à chacun le droit à la différence, à la parole et à la participation, l'aspect de démocratie participative s'appuie sur notre volonté d'être au plus proche des valeurs et des souhaits de chacun

Accompagner l'entrée des enfants dans une société démocratique

- ❖ Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté ;
- ❖ Donner des occasions d'exercer sa citoyenneté, de participer à la vie sociale ;
- ❖ Contribuer, selon leur âge, à l'émancipation des enfants.

LE RESPECT

C'est apprendre à se responsabiliser dans les actes de la vie quotidienne, à respecter les autres, à respecter l'environnement, le matériel...

Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge :

- ❖ Accompagner les enfants dans les domaines de la découverte et de l'apprentissage ;
- ❖ Permettre aux enfants de prendre certaines initiatives ;
- ❖ Sous la vigilance des adultes, aménager des lieux permettant l'autonomie, la prise d'initiatives.

LA CITOYENNETÉ

C'est faciliter par les actions quotidiennes de tous les jours la prise de conscience en collectivité -

Permettre aux enfants d'être des acteurs à part entière dans leur commune :

- ❖ Favoriser l'implication des enfants dans les projets des structures « Enfants » (ALSH, accueils périscolaires et espace jeunes) .
- ❖ Savoir écouter et prendre en compte, s'il se doit, les propositions des enfants.
- ❖ Permettre aux enfants d'exprimer leurs opinions dans un cadre serein et protecteur

Ces axes constituent la trame éducative qui anime le Pôle Enfance et jeunesse. Le projet pédagogique de l'équipe éducative est bâti en tenant compte de ces valeurs forces et de ces objectifs.

Articulation du PEdT avec les dispositifs existants :**Le pôle Enfance « Kermômes »**

Le Pôle Enfance « kermômes » contribue à l'éveil et l'apprentissage des enfants âgés de 3 à 11 ans à travers les différentes structures dont il a la charge :

- ✓ **Le secteur périscolaire** (garderie pré/post scolaire, l'interclasse et l'ALSH des mercredis)
- ✓ **Le secteur extrascolaire** avec l'accueil de loisirs sans hébergement (Vacances scolaires uniquement)

Celui-ci est déclaré auprès de la Direction Départementale et de la Cohésion Sociale (DDCS) et bénéficie d'un agrément délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et entre dans le Contrat Territorial Global (CTG) établi conjointement avec la CAF du Finistère ;

Les activités proposées par la Commune sont en grande partie organisées par les animateurs du Pôle Enfance. Elles sont complétées par la participation du monde associatif ou de prestataires extérieurs ce qui permet aux enfants de bénéficier d'un éventail d'activités assez large.

Elles sont le fruit des réflexions et des propositions des équipes d'animation, dans un cadre très précis qui prend notamment en compte la progression pédagogique pour les enfants mais également leur bien-être au travers de l'activité. Elles doivent être validées par l'élu référent.

Même si elles ont pour objectif l'apprentissage et l'éveil des enfants à travers l'activité, les activités proposées n'en demeurent pas moins un temps de décompression et de détente pour l'enfant.

Les activités périscolaires

La garderie périscolaire dispose d'une équipe d'animation qui permet d'accueillir les enfants de maternelle et d'élémentaire avant et après l'école dans des locaux adaptés aux différentes tranches d'âge. Les enfants peuvent y pratiquer de nombreuses activités par exemple dans les domaines manuels, artistiques ou sportifs. Chaque animateur en poste est titulaire soit du CAP Petite Enfance (A.T.S.E.M.), soit du BAFA, soit du BAFD.

Les activités extrascolaires

La Commune dispose d'un Accueil de loisirs sans hébergement dont les locaux se trouvent à proximité immédiate de l'école publique. A noter que ces locaux, communs à ceux de la garderie ont une surface de 236 m² depuis août 2013, dans le cadre d'une rénovation/extension. Une demande de réévaluation de la capacité d'accueil a été réalisée en mars 2019 et validée en mai 2019 : **la capacité d'accueil est passée de 58 enfants à 71.**

L'espace jeunes

Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'échange et de loisirs dédié aux jeunes de 11 à 17 ans qui intervient dans la continuité des activités et accueils périscolaires et extrascolaires

L'espace jeunes dispose d'un agent non titulaire à temps non complet et de moyens financiers permettant de répondre aux besoins et envies des adolescents. Il est ouvert de 18h30 à 21h30 les vendredis, les mercredis et les samedis après-midi de 13h30 à 18h00 et pendant les vacances scolaires. Il est déclaré à la DDCS pour 12 jeunes.

Il est articulé autour des valeurs de laïcité, de solidarité et d'égalité et a pour vocation de rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les impliquer dans la vie locale et les accompagner dans leur évolution vers l'âge adulte.

La pass'relle

La pass'relle est un tremplin qui permet de faire le lien entre l'enfance et l'adolescence. Elle a pour but de familiariser les CM2 avec la structure et le fonctionnement des activités de l'espace jeunes en vue de leur éventuelle participation l'année suivante.

Ce public « entre deux âges » en demande à la fois d'autonomie et d'un cadre sécurisant ne se retrouve plus dans le cadre de l'« accueil de loisirs 3/11 ans »

- ✓ Permettre une transition de l'enfance à l'adolescence et entre deux structures
- ✓ Proposer un fonctionnement favorisant l'autonomie dans un cadre rassurant et sécurisant.
- ✓ Comprendre et répondre aux attentes des « préadolescents »
- ✓ Favoriser l'intégration des jeunes de 10/11 ans au sein de l'espace jeunes.
- ✓ Responsabiliser les jeunes en les rendant acteurs de leurs projets.
- ✓ Permettre une continuité éducative sur la commune.
- ✓ Renouveler le public de l'espace jeunes.

Le restaurant scolaire

Le service municipal de la restauration scolaire confectionne les repas pour les élèves des deux écoles (Ecole publique « l'Encre Marine » et l' Ecole privée « Notre Dame Izel Vor » qui est sous contrat) Il intervient en complémentarité du pôle enfance (Temps éducatif : éducation des goûts, autonomie, savoir-être, la bienséance ...) L'objectif de 20% d'aliments bio lui est fixé. C'est une cuisine familiale, qui privilégie au maximum le fait maison et les produits locaux frais. Au cours de l'année le chef intègre des nouvelles recettes, élabore des menus à thème en lien avec les projets d'animation du pôle enfance (*Régions, pays...*) ainsi que diverses animations (*Semaine du goût, repas de Noël...*) afin d'éduquer et éveiller au maximum le goût des enfants.

Le conseil municipal des jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes, est une assemblée regroupant des jeunes Forestois élus, démocratiquement au sein des institutions scolaires publiques et privées forestoises pour les écoliers du primaire, et regroupant les jeunes Forestois en 6ème dans les différents collèges du territoire.

Le conseil municipal a approuvé la création du conseil municipal de l'enfance et de la jeunesse en septembre 2021. Il est composé de 11 jeunes élus Forestois.

Le conseil municipal des jeunes aura essentiellement 2 rôles à remplir :

- ✓ Un rôle de consultation, afin de donner la parole aux jeunes Forestois, il y aura des questions qui leurs sont posées, mais également ils pourront proposer des thématiques.
- ✓ Un rôle de concertation, il pourra leur être demandé de donner leurs avis, sous la supervision des référents pédagogiques du dispositif, et des élus.

Projets communs

Le corps enseignant et le service pôle enfance ont convenu de travailler sur des projets communs – La responsable du pôle enfance assistera de façon régulière aux conseils d'écoles.

Le service pôle enfance et l'élus sont à l'écoute des besoins et des projets des enseignants ; la commune est et sera un acteur éducatif actif en lien avec l'école (subventions, appui aux manifestations et voyage scolaire, semaine du goût, animations diverses) Cela permet de créer et développer une synergie.

A noter que durant la période COVID 2020-2022, le travail collaboratif mené entre les différents acteurs scolaires, périscolaires et communales a été très important, ce qui a permis de maintenir une continuité de service et d'accueil minimum pour les enfants.
La collaboration et la mise en place des différents protocoles sanitaires se sont fait en lien étroit via des réunions et une uniformisation organisationnelle des accueils.

Pour les trois futures années scolaires, les projets communs s'établiront sur :

1. **Le développement durable : Parcelle commune au jardin pédagogique (validé au conseil d'école du 24/06/2019) : Travail d'entretien, de plantation et de décoration.**
2. **L'intergénérationnel : Des actions communes notamment lors de la journée intergénérationnelle ainsi que sur la semaine bleue**
3. **La citoyenneté : A travers le conseil municipal des jeunes (CMJ)**

Date (s) du **conseil d'école** (des conseils d'école) ayant émis un avis¹² sur les activités périscolaires proposées dans le cadre du PEdT : **Le jeudi 23 juin 2022**

Participation financière des familles : Mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources pour l'ensemble des services péri/extrascolaires - Participation au dispositif « cantine à 1 € » pendant 3 ans

Partenaires du projet

Partenaires institutionnels :

- ✓ **La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)**
- ✓ **Les Directions des écoles primaires publique et privée** présentes sur la commune ainsi que les équipes enseignantes
- ✓ **Le Département du Finistère** (service de la Protection maternelle et infantile)
- ✓ **La Caisse des Allocations Familiales**, partenaire financier pour le Contrat Territorial Global ainsi que pour les prestations de service ;
- ✓ **La Mutualité Sociale Agricole**, partenaire financier dans le cadre du contrat Enfance ;
- ✓ **La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (C.C.P.F.)** qui est chargée de la gestion du Contrat territorial Global (CTG)
- ✓ **Le Trésor Public** dans le cadre du suivi de la facturation, des régies d'avance et des restes à recouvrer

Partenaires associatifs :

- ✓ L'association des parents d'élèves de l'école publique l'Encre Marine,
- ✓ Les associations sportives et culturelles locales

Autres partenaires :

- ✓ Les autres services de la Commune (techniques, administratifs, culturel) ;
- ✓ La médiathèque municipale
- ✓ Les diverses associations et prestataires extérieurs intervenant dans la conduite d'ateliers pédagogiques et éducatifs

2- Principaux acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEdT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

Domaines d'activités	Structures
Les activités périscolaires	Pôle enfance Kermômes
Les activités extrascolaires	Pôle enfance Kermômes
La jeunesse	L'espace jeunes
Le activités culturelles	Médiathèque et Le Nautile
La scolarité	L'école ou les écoles de La Forêt-Fouesnant
Les activités sportives	L'espace Menez Plenn / Stade «Robert Gléonec / Stade près du Nautile / City stade du pôle enfance
Les activités culinaires	Restaurant scolaire

Pilotage**Comité de pilotage du PEdT**

La structure de pilotage est composée de :

- ✓ M. Daniel Goyat , Maire de la Forêt Fouesnant ;
- ✓ Mme Dominique Hamon, 5ème Adjointe, chargée de l'enfance /jeunesse / éducation / seniors / services aux personnes âgées / solidarité
- ✓ Le Directeur général des services de la Commune ;
- ✓ Mme Marianne Mourgues, Responsable du Pôle Enfance ;
- ✓ M. Guillaume Tricard, Responsable de l'espace Jeunes
- ✓ Madame Conan, Directrice de l'Ecole publique « l'Encre marine » ;
- ✓ Madame Lyvynec ,Directrice de l'école privée « Notre Dame Izel Vor »
- ✓ Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves élus au Conseil d'Ecole « l'Encre Marine » ;
- ✓ M. L'Inspecteur de l'Education Nationale du secteur dont relève la Forêt Fouesnant.

Coordination du projet

La coordination de la structure de pilotage sera assurée par le Directeur Général Des Services de la commune.

Modalités de pilotage du PEdT (COFIL, commissions, etc.) :

La création d'un comité opérationnel et d'un comité de pilotage est nécessaire au bon fonctionnement du projet.

Le comité de pilotage est une instance stratégique chargée de veiller à la bonne mise en œuvre du PEdT. Il est composé des dirigeants et décideurs concernés par le projet (élus et techniciens).

Pour des raisons d'organisation, il a semblé nécessaire de créer un comité opérationnel dont la vocation est de réunir les élus/professionnels référents et de réaliser le projet dans les meilleures conditions.

Le comité opérationnel devra se réunir 2 fois dans l'année et **le comité de pilotage se réunira à la fin de chaque année scolaire.**

Éléments prévus pour le bilan / l'évaluation du PEdT

Indicateurs, critères

L'évaluation du PEdT permet :

- ✓ D'ajuster le dispositif en fonction des critères attendus
- ✓ D'améliorer la qualité des animations
- ✓ De faire remonter des informations à l'équipe d'animation et aux élus.
- ✓ Accessibilité et inclusion de tous les enfants
- ✓ Qualité des activités péri et extrascolaires

Quantitatifs :

- ✓ Nombre d'enfants inscrits
- ✓ Nombre d'activités proposées
- ✓ Nombre de partenaires impliqués
- ✓ Moyenne des effectifs par séance et période
- ✓ Taux d'encadrement par activité et période
- ✓ Nombre d'animations partagées entre les partenaires engagés (commune, écoles, extrascolaire)
- ✓ Le bilan financier
- ✓ La communication entre les partenaires et avec les familles

- ✓ La mobilisation du groupe autour des activités en obtenant l'adhésion de tout ou partie du groupe

Qualitatifs :

L'évaluation se fera à deux niveaux :

- ✓ Avec les enfants, de manière collective, formelle et informelle
- ✓ Avec les animateurs. (*Réunions*).

Il s'agira d'évaluer :

- ✓ La pertinence : les objectifs étaient-ils adaptés au public et à ses besoins ?;
- ✓ L'efficacité : les objectifs ont-ils été atteints ? Pourquoi ?
- ✓ L'efficience : les effets obtenus ont-ils été à la hauteur des moyens mis en place ?
- ✓ L'utilité : l'action a-t-elle eu un impact sur les enfants ? Sur leur comportement ?
- ✓ La cohérence : les objectifs et les actions mis en œuvre sont-ils bien la traduction des priorités souhaitées ?

L'ensemble des éléments recueillis au fil des restitutions d'ateliers avec les enfants permettra de traiter les informations recueillies et d'en dégager une évaluation plus globale avec l'équipe, axée sur plusieurs aspects qualitatifs comme :

- ✓ L'impact du type d'activité sur les enfants ;
- ✓ La capacité à développer du lien dans ces ateliers (atmosphère, ambiance, relation) ;
- ✓ Le ressenti de l'équipe/ des enfants ;
- ✓ La capacité à mobiliser l'ensemble des enfants ;
- ✓ L'intérêt des activités proposées.

Ces différents aspects pourront être abordés parmi les différents points d'ordre du jour du Comité de pilotage.

Modalités de renouvellement de la convention et **de modification** par avenant :

La commune de La Forêt-Fouesnant fait le choix d'engager le PEDT sur une période de 3 années consécutives à compter de la rentrée scolaire 2022/2023

Par concertation annuelle lors du comité de pilotage et après étude des bilans entre les différents partenaires concernés par la mise en place du PEdT.

Dispositions particulières :

-Demande d'aide au financement par la **CAF** : : Prestations de services pour les accueils périscolaires et extrascolaires

-Déclaration (s) accueil collectif de mineurs **DDCS** : : les accueils périscolaires et extrascolaires sont déclarés auprès de la DDCS.

Liste des **signataires de la convention de PEdT** :

- La Commune, représentée par son Maire, M. Daniel Goyat
- l'Etat, représentée par M. le Préfet du Finistère ;
- l'Education Nationale, représentée par Mme la Directrice académique des services de l'Education nationale ;
- La caisse d'Allocations Familiales, représentée par son Président
-

M. Le Maire de la Forêt Fouesnant

M. Le Préfet du Finistère

Mme la Directrice académique des Services de l'Education nationale

M. Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère

Annexes à joindre au PEdT